

WAXOYL AG
4153 Reinach

Date d'émission 20.09.2023, Révision 27.06.2023

Version 2.2. Remplace la version: 1.0

Page 1 / 18

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Waxoyl 120-4 Plus
UFI: TKYK-VXSU-M10P-55H9

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1 Utilisations pertinentes

Protection contre la corrosion

1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucun connu.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société WAXOYL AG
Seewenweg 5
4153 Reinach / SUISSE
Téléphone +41-61-28177 94
Téléfax +41-61-28177 85
Site internet www.waxoyl.com
E-mail info@waxoyl.ch

Secteur informatif

Informations techniques info@waxoyl.ch

Fiche de Données de Sécurité sdb@chemiebuero.de (Pas d'envoi de fiches de données de sécurité)
Les fiches de données de sécurité sont disponibles auprès du fournisseur.

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Organe consultatif ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange [RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008]

Flam. Liq. 3: H226 Liquide et vapeurs inflammables.
Eye Irrit. 2: H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
STOT SE 3: H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Aquatic Chronic 3: H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

WAXOYL AG
4153 Reinach

Date d'émission 20.09.2023, Révision 27.06.2023

Version 2.2. Remplace la version: 1.0

Page 2 / 18

2.2 Éléments d'étiquetage

Le produit doit être marqué selon le règlement (CE) N°1272/2008 (CLP).

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

ATTENTION

Contient:

Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, < 2% aromatiques

Hydrocarbures, C9-C10, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, < 2% aromatiques

Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre agréé selon la réglementation locale/nationale.

Caractéristique particulière

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Contient: Acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium. EUH208 Peut produire une réaction allergique.

2004/42/CE

< 840 g/L II B e Finitions spéciales (max. 840 g/l)

2.3 Autres dangers

Dangers physico-chimiques

Formation possible de mélanges inflammables avec l'air en cas d'échauffement au-dessus du point d'éclair et/ou en cas de pulvérisation ou de nébulisation.

Dangers pour la santé

En cas d'ingestion suivie de vomissement, les matières peuvent pénétrer dans les poumons. La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Dangers pour l'environnement

Cette substance / ce mélange ne contient aucun composant considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des concentrations égales ou supérieures à 0,1%.

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Autres dangers

D'autres dangers n'ont pas été constatés dans l'état actuel des connaissances.

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances

Non applicable

WAXOYL AG
4153 Reinach

Date d'émission 20.09.2023, Révision 27.06.2023

Version 2.2. Remplace la version: 1.0

Page 3 / 18

3.2 Mélanges

Le produit est un mélange.

Conc. [%]	Substance
25 - < 50	Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, < 2% aromatiques CAS: 64742-48-9, EINECS/ELINCS: 919-857-5, Reg-No.: 01-2119463258-33-XXXX GHS/CLP: Flam. Liq. 3: H226 - Asp. Tox. 1: H304 - STOT SE 3: H336 - EUH066
10 - < 25	Hydrocarbures, C9-C10, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, < 2% aromatiques EINECS/ELINCS: 927-241-2, Reg-No.: 01-2119471843-32-XXXX GHS/CLP: Flam. Liq. 3: H226 - Asp. Tox. 1: H304 - STOT SE 3: H336 - Aquatic Chronic 3: H412 - EUH066
5 - < 10	Acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium CAS: 61789-86-4, EINECS/ELINCS: 263-093-9, Reg-No.: 01-2119488992-18-XXXX GHS/CLP: Skin Sens. 1B: H317 SCL [%]: >= 10: Skin Sens. 1B: H317
1 - < 3	Acide phosphorique, esters isoalkyliques en C11-14, riches en C13 CAS: 154518-38-4, EINECS/ELINCS: 800-484-0, Reg-No.: 01-2119976356-25-XXXX GHS/CLP: Eye Dam. 1: H318 - Skin Irrit. 2: H315 - Aquatic Chronic 2: H411
< 1	Alcools en C11-14, iso-, riches en C13 CAS: 68526-86-3, EINECS/ELINCS: 271-235-6, Reg-No.: 01-2119454259-32-XXXX GHS/CLP: Skin Irrit. 2: H315 - Aquatic Acute 1: H400 - Aquatic Chronic 2: H411, Facteur M (toxicité aiguë): 1

Commentaire relatif aux composants Pour le texte intégral des mentions H: voir la SECTION 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Indications générales	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation
Après inhalation	Transporter la personne contaminée par le produit à l'air frais et l'allonger à un endroit calme. En cas de malaises, se rendre chez le médecin.
Après contact cutané	En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
Après contact avec les yeux	Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Après ingestion	Ne pas faire vomir. Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Assurer un traitement médical.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Somnolence
Vertiges
Effets irritants
Réactions allergiques

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.
En cas d'ingestion suivie de vomissement, les matières peuvent pénétrer dans les poumons.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié	Eau pulvérisée. Dioxyde de carbone. Mousse. Produits extincteurs en poudre.
Agent d'extinction non approprié	Jet d'eau.

WAXOYL AG
4153 Reinach

Date d'émission 20.09.2023, Révision 27.06.2023

Version 2.2. Remplace la version: 1.0

Page 4 / 18

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque de formation de produits de pyrolyse toxiques.

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Ne pas respirer les gaz de combustion en cas d'explosion et d'incendie.

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Tenir à l'écart de sources d'inflammation.

Veiller à assurer une aération suffisante.

Sol très glissant suite au déversement du produit.

Utiliser les vêtements de protection individuel (gants de protection, lunettes de protection, vêtement de protection).

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile).

Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

En cas d'écoulement du produit dans les canalisations d'égout/ les eaux superficielles/les eaux souterraines, informer immédiatement les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable).

Le produit absorbé est à éliminer conformément à la réglementation en vigueur.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les SECTION 8+13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne aspiration sur les machines de transformation.

Veiller à la bonne aération de la pièce y compris au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air).

Utiliser un appareillage résistant aux solvants.

Eviter de transvaser et de pulvériser dans des locaux fermés.

Conserver à l'écart de toute source d'ignition.

Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible.

Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Des mélanges inflammables peuvent se former dans les fûts qui ont été vidés.

Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

Nettoyer soigneusement la peau après le travail et avant les pauses.

Protéger la peau en appliquant une pommade.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Prévoir un sol étanche et résistant aux solvants.

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Empêcher les infiltrations dans le sol.

Ne pas stocker avec des agents oxydants.

Ne pas stocker avec des produits alimentaires et des aliments pour animaux.

Conserver les récipients hermétiquement fermés.

Conserver les récipients dans un endroit bien ventilé.

Tenir à l'abri des échauffements/surchauffes.

WAXOYL AG
4153 Reinach

Date d'émission 20.09.2023, Révision 27.06.2023

Version 2.2. Remplace la version: 1.0

Page 5 / 18

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir la SECTION 1.2

WAXOYL AG
4153 Reinach

Date d'émission 20.09.2023, Révision 27.06.2023

Version 2.2. Remplace la version: 1.0

Page 6 / 18

RUBRIQUE 8: Contrôle de l'exposition / protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants possédants une valeur limite d'exposition (FR)

Substance
Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, < 2% aromatiques
CAS: 64742-48-9, EINECS/ELINCS: 919-857-5, Reg-No.: 01-2119463258-33-XXXX
VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 100 ppm, 525 mg/m ³ , OSHA
Hydrocarbures, C9-C10, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, < 2% aromatiques
EINECS/ELINCS: 927-241-2, Reg-No.: 01-2119471843-32-XXXX
VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 226 ppm, 1200 mg/m ³

Composants possédants une valeur limite d'exposition EU (2004/37/EG)

non applicable

DNEL

Substance
Alcools en C11-14, iso-, riches en C13, CAS: 68526-86-3
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme, 417 mg/kg bw/day
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 147,9 mg/m ³
Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme, 250 mg/kg bw/day
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 43,5 mg/m ³
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme, 25 mg/kg bw/day
Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, < 2% aromatiques, CAS: 64742-48-9
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme, 77 mg/kg bw/day
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 871 mg/m ³
Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme, 46 mg/kg bw/day
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme, 46 mg/kg bw/day
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 185 mg/m ³
Hydrocarbures, C9-C10, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, < 2% aromatiques
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme, 77 mg/kg bw/day
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 871 mg/m ³
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 185 mg/m ³
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme, 46 mg/kg bw/day
Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme, 46 mg/kg bw/day
Acide phosphorique, esters isoalkyliques en C11-14, riches en C13, CAS: 154518-38-4
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme, 100,13 mg/kg bw/day
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 34,94 mg/m ³
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 10,43 mg/m ³
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme, 6,01 mg/kg bw/day
Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme, 60,08 mg/kg bw/day
Acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium, CAS: 61789-86-4
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 11,75 mg/m ³
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme, 3,33 mg/kg bw/d
Industrie, dermique, Effets locaux à long terme, 1,03 mg/cm ²
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 2,9 mg/m ³
Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme, 1,667 mg/kg bw/day
Consommateurs, dermique, Effets locaux à long terme, 0,513 mg/cm ²

WAXOYL AG
4153 Reinach

Date d'émission 20.09.2023, Révision 27.06.2023 Version 2.2. Remplace la version: 1.0 Page 7 / 18

	Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme, 0,833 mg/kg bw/day
PNEC	
	Substance
	Alcools en C11-14, iso-, riches en C13, CAS: 68526-86-3
	Sédiment (Eau douce), 0,37 mg/kg sediment dw
	Eau douce, 0,005 mg/L
	Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 105,3 mg/L
	Sédiment (Eau de mer), 0,04 mg/kg sediment dw
	Sol, 0,15 mg/kg soil dw
	Eau de mer, 0,5 µg/L
	Hydrocarbures, C9-C10, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, < 2% aromatiques
	Il n'y a aucune valeur de PNEC établie pour la substance.
	Acide phosphorique, esters isoalkyliques en C11-14, riches en C13, CAS: 154518-38-4
	Sol, 0,0188 mg/kg
	Sédiment (Eau de mer), 0,0113 mg/kg
	Sédiment (Eau douce), 0,113 mg/kg
	Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 10 mg/L
	Eau de mer, 0,00063 mg/L
	Eau douce, 0,0063 mg/L
	Acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium, CAS: 61789-86-4
	Eau de mer, 1 mg/l (AF=10000)
	Eau douce, 1 mg/l (AF=1000)
	Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 1000 mg/l (AF=10)
	Sédiment (Eau douce), 226 000 000 mg/kg dw
	Ingestion (alimentaire), 16,667 mg/kg food
	Sédiment (Eau de mer), 226 000 000 mg/kg dw
	Sol, 271 000 000 mg/kg dw

8.2 Contrôles de l'exposition

Indications complémentaires sur la configuration des installations techniques	Assurer une ventilation du poste de travail adéquate.
Protection des yeux	lunettes de protection. (EN 166:2001)
Protection des mains	0,4mm Caoutchouc butyle, >120 min (EN 374-1/-2/-3). Les indications sont données à titre de recommandations. Pour de plus amples informations, veuillez vous adresser au fournisseur de gants.
Protection corporelle	Vêtement de protection (EN 340)
Divers	Eviter le contact avec les yeux et la peau. Ne pas respirer les vapeurs/aérosols. Choisir les moyens de protection individuelle en fonction de la concentration et de la quantité de composants dangereux ainsi qu'en fonction des conditions spécifiques sur le lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur des moyens de protection concernant la résistance aux substances chimiques de ces derniers.
Protection respiratoire	En cas de dépassement des valeurs limites sur le lieu de travail ou en cas d'aération insuffisante : porter une protection respiratoire appropriée. Pour une brève exposition, appareil à cartouche filtrante combinée A-P2. (DIN EN 14387)
Risques thermiques	Aucun
Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement	Protéger l'environnement en appliquant les mesures de contrôle appropriées pour éviter ou limiter les émissions.

WAXOYL AG
4153 Reinach

Date d'émission 20.09.2023, Révision 27.06.2023

Version 2.2. Remplace la version: 1.0

Page 8 / 18

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	liquide
Forme	liquide
Couleur	blanchâtre
Odeur	caractéristique
Seuil olfactif	non applicable
Valeur du pH	Non applicable
Valeur du pH [1%]	Non applicable
Point d'ébullition [°C]	145
Point d' éclair [°C]	29
Inflammabilité	Non applicable
Limite inférieure d'explosion	ca. 0,6 Vol.%
Limite supérieure d'explosion	ca. 7 Vol.%
Propriétés comburantes	Non
Pression de vapeur/pression de gaz [kPa]	0,5 (20°C)
Densité [g/cm ³]	0,86 (20 °C / 68,0 °F)
Densité relative	Non déterminé
Densité de versement [kg/m ³]	Non applicable
Solubilité dans l'eau	pratiquement insoluble
Solubilité autres solvants	Pas d'information disponible.
Coefficient de partage [n-octanol/l'eau]	Non déterminé
Viscosité cinématique	> 20,5 mm ² /s (40°C)
Densité de vapeur relative	Non déterminé
Vitesse d'évaporation	Non déterminé
Point de fusion [°C]	Non déterminé
Température d'auto-inflammation [°C]	> 200
Temp. de décomposition [°C]	Non applicable
Caractéristiques des particules	Non applicable

9.2 Autres informations

Aucun

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucun risque connu lors d'une utilisation conforme aux fins.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions environnementales normales (température ambiante).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Formation possible de mélanges inflammables avec l'air en cas d'échauffement au-dessus du point d'éclair et/ou en cas de pulvérisation ou de nébulisation.

Réagit au contact avec agents d'oxydation forts.

Les récipients non nettoyés peuvent contenir des gaz formant des mélanges explosifs avec l'air.

WAXOYL AG
4153 Reinach

Date d'émission 20.09.2023, Révision 27.06.2023

Version 2.2. Remplace la version: 1.0

Page 9 / 18

10.4 Conditions à éviter

Fort échauffement.

10.5 Matières incompatibles

Agent d'oxydation

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

WAXOYL AG
4153 Reinach

Date d'émission 20.09.2023, Révision 27.06.2023

Version 2.2. Remplace la version: 1.0

Page 10 / 18

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë

Produit
ATE-mix, oral, > 2000 mg/kg
Substance
Alcools en C11-14, iso-, riches en C13, CAS: 68526-86-3
LD50, oral, rat, > 2000 mg/kg bw
Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, < 2% aromatiques, CAS: 64742-48-9
LD50, oral, rat, > 5000 mg/kg
Hydrocarbures, C9-C10, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, < 2% aromatiques
LD50, oral, rat, > 15000 mg/kg (OECD 401)
Acide phosphorique, esters isoalkyliques en C11-14, riches en C13, CAS: 154518-38-4
LD50, oral, rat, > 2000 mg/kg (OECD 420)
Acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium, CAS: 61789-86-4
LD50, oral, rat, >5000 mg/kg bw

Toxicité dermale aiguë

Produit
ATE-mix, dermique, > 2000 mg/kg
Substance
Alcools en C11-14, iso-, riches en C13, CAS: 68526-86-3
LC50, dermique, rat, > 2000 mg/kg bw
Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, < 2% aromatiques, CAS: 64742-48-9
LD50, dermique, lapin, > 3160 mg/kg
Hydrocarbures, C9-C10, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, < 2% aromatiques
LD50, dermique, lapin, > 3160 mg/kg (OECD 402)
Acide phosphorique, esters isoalkyliques en C11-14, riches en C13, CAS: 154518-38-4
LD50, dermique, rat, > 2000 mg/kg
Acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium, CAS: 61789-86-4
LD50, dermique, lapin, > 5000 mg/kg bw >5000 mg/kg bw

Toxicité aiguë par inhalation

Produit
ATE-mix, inhalatoire (vapeur), > 20 mg/l 4h
Substance
Alcools en C11-14, iso-, riches en C13, CAS: 68526-86-3
LC50, inhalatoire, Souris, > 12,2 ppm (6 h)
Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, < 2% aromatiques, CAS: 64742-48-9
LC50, inhalatoire, rat, > 5000 mg/m ³ /8h
Hydrocarbures, C9-C10, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, < 2% aromatiques
LC50, inhalatoire, rat, > 6100 mg/m ³ (OECD 403)
Acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium, CAS: 61789-86-4
LC50, inhalatoire, rat, >1.9 mg/L air

WAXOYL AG
4153 Reinach

Date d'émission 20.09.2023, Révision 27.06.2023

Version 2.2. Remplace la version: 1.0

Page 11 / 18

**Lésions oculaires graves/irritation
oculaire**

Irritant
En raison des informations disponibles, les critères de classification sont remplis.
Les données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.
Méthode de calcul

Substance
Alcools en C11-14, iso-, riches en C13, CAS: 68526-86-3
œil, non irritant
Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, < 2% aromatiques, CAS: 64742-48-9
œil, non irritant
Hydrocarbures, C9-C10, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, < 2% aromatiques
œil, non irritant
Acide phosphorique, esters isoalkyliques en C11-14, riches en C13, CAS: 154518-38-4
œil, irritant
Acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium, CAS: 61789-86-4
œil, aucun effet nocif observé

Corrosion cutanée/irritation cutanée

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Les données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.

Substance
Alcools en C11-14, iso-, riches en C13, CAS: 68526-86-3
dermique, irritant
Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, < 2% aromatiques, CAS: 64742-48-9
dermique, non irritant
Hydrocarbures, C9-C10, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, < 2% aromatiques
dermique, non irritant
Acide phosphorique, esters isoalkyliques en C11-14, riches en C13, CAS: 154518-38-4
dermique, irritant
Acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium, CAS: 61789-86-4
dermique, aucun effet nocif observé

**Sensibilisation respiratoire ou
cutanée**

Pas de classification en raison des limites de concentration spécifiques aux substances.
En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Les données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.

Substance
Alcools en C11-14, iso-, riches en C13, CAS: 68526-86-3
dermique, non sensibilisant
Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, < 2% aromatiques, CAS: 64742-48-9
dermique, non sensibilisant
Hydrocarbures, C9-C10, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, < 2% aromatiques
dermique, non sensibilisant
Acide phosphorique, esters isoalkyliques en C11-14, riches en C13, CAS: 154518-38-4
dermique, non sensibilisant
Acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium, CAS: 61789-86-4
dermique, sensibilisant

**Toxicité spécifique pour certains
organes cibles — exposition unique**

Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible.
En raison des informations disponibles, les critères de classification sont remplis.
Les données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.
Méthode de calcul

Toxicité spécifique pour certains

Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification.

WAXOYL AG
4153 Reinach

Date d'émission 20.09.2023, Révision 27.06.2023

Version 2.2. Remplace la version: 1.0

Page 12 / 18

organes cibles – exposition répétée En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.

Substance
Alcools en C11-14, iso-, riches en C13, CAS: 68526-86-3
NOAEL, oral, rat, 300 - 700 mg/kg bw/day
Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, < 2% aromatiques, CAS: 64742-48-9
NOAEL, inhalatoire, rat, 6000 mg/m ³ , négatif
NOAEL, oral, rat, 500 mg/kg bw/day, négatif
Hydrocarbures, C9-C10, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, < 2% aromatiques
NOAEL, oral, rat, 500 mg/kg bw/day, aucun effet nocif observé
NOAEC, inhalatoire, rat, 10400 mg/m ³ , aucun effet nocif observé
Acide phosphorique, esters isoalkyliques en C11-14, riches en C13, CAS: 154518-38-4
BMDL10, oral, rat, 240,3 mg/kg bw/day, un effet néfaste observé
Acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium, CAS: 61789-86-4
NOAEL, dermique, rat, 1000 mg/kg bw/day, aucun effet nocif observé
NOAEL, oral, rat, 500 mg/kg bw/day, un effet néfaste observé
NOAEC, inhalatoire, rat, 881,58 mg/m ³ , aucun effet nocif observé

Mutagénèse Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification.
En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.

Substance
Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, < 2% aromatiques, CAS: 64742-48-9
in vivo, négatif
in vitro, négatif
Hydrocarbures, C9-C10, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, < 2% aromatiques
in vivo, négatif
in vitro, négatif

Toxicité sur la reproduction Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification.
En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.

- Fécondité

Substance
Acide phosphorique, esters isoalkyliques en C11-14, riches en C13, CAS: 154518-38-4
NOAEL, oral, rat, 1000 mg/kg bw/day, aucun effet nocif observé

- Développement

Substance
Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, < 2% aromatiques, CAS: 64742-48-9
NOAEC, inhalatoire, rat, 5220 mg/m ³
Hydrocarbures, C9-C10, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, < 2% aromatiques
NOAEC, inhalatoire, rat, 220 mg/m ³ , aucun effet nocif observé
Acide phosphorique, esters isoalkyliques en C11-14, riches en C13, CAS: 154518-38-4
NOAEL, oral, rat, 316 mg/kg bw/day, aucun effet nocif observé

Cancérogénèse Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification.
En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.

Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

WAXOYL AG
4153 Reinach

Date d'émission 20.09.2023, Révision 27.06.2023

Version 2.2. Remplace la version: 1.0

Page 13 / 18

Remarques générales

Aucun

11.2 Informations sur les autres dangers

11.2.1 Propriétés perturbant le système endocrinien Ne contient pas de substances aux propriétés perturbant le système endocrinien.

11.2.2 Autres informations

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Substance
Alcools en C11-14, iso-, riches en C13, CAS: 68526-86-3
LC50, (96h), poisson, 420 µg/L
EC50, (72h), Algae, 2,6 - 3,2 mg/L
EL50, (48h), Invertebrates, 710 µg/L
NOEC, (72h), Algae, 1,5 - 2,2 mg/L
LL50, (96h), poisson, 640 µg/L
Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, < 2% aromatiques, CAS: 64742-48-9
EL50, (72h), Algae, > 1000 mg/l
NOELR, (72h), Algae, 100 mg/l
LL50, (96h), Oncorhynchus mykiss, > 1000 mg/l
LL50, (48h), Daphnia magna, >1000 mg/l
Hydrocarbures, C9-C10, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, < 2% aromatiques
EL50, (72h), Pseudokirchneriella subcapitata, > 1000 mg/l
EL50, (48h), Daphnia magna, 22 - 46 mg/l
NOELR, (72h), Pseudokirchneriella subcapitata, < 1 mg/l
LL50, (96h), Oncorhynchus mykiss, 10 - 30 mg/l
Acide phosphorique, esters isoalkyliques en C11-14, riches en C13, CAS: 154518-38-4
LC50, (96h), poisson, 24 mg/L
EC50, (72h), Algae, 150 mg/L
EC50, (24h), Invertebrates, > 100 mg/L
NOEC, (72h), Algae, 10 mg/L
Acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium, CAS: 61789-86-4
NOEC, (72h), Pseudokirchneriella subcapitata, 1000 mg/l
LL50, (96h), poisson, > 10 000 mg/l
EC0, (48h), Daphnia magna, >1000 mg/l

12.2 Persistance et dégradabilité

Comportement dans les compartiments de l'environnement	Non déterminé
Comportement dans les stations d'épuration	Non déterminé
Biodégradabilité	Non déterminé

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Il ne faut pas s'attendre à des accumulations dans les organismes.

WAXOYL AG
4153 Reinach

Date d'émission 20.09.2023, Révision 27.06.2023

Version 2.2. Remplace la version: 1.0

Page 14 / 18

12.4 Mobilité dans le sol

Une substance qui s'écoule peut pénétrer dans le sol et entraîner des contaminations du sol et des nappes souterraines.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Inclassables de PBT ou de VPVB sur base de toutes les informations disponibles.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Ne contient pas de substances aux propriétés perturbant le système endocrinien.

12.7 Autres effets néfastes

Aucun connu.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de la directive en matière de déchets 2008/98/CE ainsi que selon les réglementations nationales et régionales. Un code de nomenclature selon le Catalogue européen des déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car une classification n'est permise qu'après l'indication des fins d'utilisation par le consommateur.

Produit

Éliminer comme déchet dangereux.
Traiter dans une installation d'incinération, en tenant compte de la réglementation locale en vigueur.

Catalogue européen des déchets (recommandé) 080111*

Emballage non nettoyé

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.
Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

Catalogue européen des déchets (recommandé) 150110* emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Transport routier vers ADR/RID 1139

Transport fluvial (ADN) 1139

Transport maritime selon IMDG 1139

Transport aérien selon IATA 1139

WAXOYL AG
4153 Reinach

Date d'émission 20.09.2023, Révision 27.06.2023

Version 2.2. Remplace la version: 1.0

Page 15 / 18

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Transport routier vers ADR/RID Solution d'enrobage
- **Code de classification** F1
- **Etiquettes de danger** 
- **ADR LQ** 5 I
- **ADR 1.1.3.6 (8.6)** Catégorie de transport (Code de restriction en tunnels) 3 (D/E)

Transport fluvial (ADN) Solution d'enrobage
- **Code de classification** F1
- **Etiquettes de danger** 

Transport maritime selon IMDG Coating solution
- **EMS** F-E, S-E
- **Etiquettes de danger** 
- **IMDG LQ** 5 I

Transport aérien selon IATA Coating solution
- **Etiquettes de danger** 

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport routier vers ADR/RID 3

Transport fluvial (ADN) 3

Transport maritime selon IMDG 3

Transport aérien selon IATA 3

14.4 Groupe d'emballage

Transport routier vers ADR/RID III

Transport fluvial (ADN) III

Transport maritime selon IMDG III

Transport aérien selon IATA III

WAXOYL AG
4153 Reinach

Date d'émission 20.09.2023, Révision 27.06.2023

Version 2.2. Remplace la version: 1.0

Page 16 / 18

14.5 Dangers pour l'environnement

Transport routier vers ADR/RID Non

Transport fluvial (ADN) Non

Transport maritime selon IMDG Non

Transport aérien selon IATA Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Indication correspondante aux sections 6 à 8.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

PRESCRIPTIONS DE CEE	2008/98/CE (2000/532/CE); 2010/75/UE; 2004/42/CE; (CE) 648/2004; (CE) 1907/2006 (REACH); (UE) 1272/2008; 75/324/CEE ((CE) 2016/2037); (UE) 2020/878; (UE) 2016/131; (UE) 517/2014; (UE) 2019/1148
- Commentaire relatif aux composants	Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation-SVHC).
- annexe I (REACH)	Le produit n'est soumis à aucune restriction au titre de l'annexe I.
- annexe XIV (REACH)	Le produit ne contient pas $\geq 0,1$ % de substances soumises à autorisation selon l'annexe XIV du Règlement (CE) 1907/2006 (REACH)
- annexe XVII (REACH)	Le produit contient $\geq 0,1$ % de substances faisant l'objet des restrictions suivantes selon l'annexe XVII du Règlement (CE) 1907/2006 (REACH) 40, 75 Le produit fait l'objet des restrictions suivantes selon l'annexe XVII du Règlement (CE) 1907/2006 (REACH) 3
RÈGLEMENTS DE TRANSPORT	ADR (2023); IMDG-Code (2023, 41. Amdt.); IATA-DGR (2023)
RÈGLEMENTATIONS NATIONALES (FR):	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France 2016.
- Observer les restrictions d'emploi	Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux femmes enceintes ou qui allaitent. Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux jeunes.
- VOC (2010/75/CE)	59,01 %

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1 Mentions de danger (SECTION 3)

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H226 Liquide et vapeurs inflammables.

WAXOYL AG
4153 Reinach

Date d'émission 20.09.2023, Révision 27.06.2023

Version 2.2. Remplace la version: 1.0

Page 17 / 18

16.2 Abréviations et acronymes:

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure
ATE = acute toxicity estimate
CAS = Chemical Abstracts Service
CLP = Classification, Labelling and Packaging
DMEL = Derived Minimum Effect Level
DNEL = Derived No Effect Level
EC50 = Median effective concentration
ECB = European Chemicals Bureau
EEC = European Economic Community
EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
EL50 = Median effective loading
ELINCS = European List of Notified Chemical Substances
EmS = Emergency Schedules
GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
IATA = International Air Transport Association
IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk
IC50 = Inhibition concentration, 50%
IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods
IUCLID = International Uniform Chemical Information Database
IVIS = In vitro irritation score
LC50 = Lethal concentration, 50%
LD50 = Median lethal dose
LC0 = lethal concentration, 0%
LOAEL = lowest-observed-adverse-effect level
LL50 = Median lethal loading
LQ = Limited Quantities
MARPOL = International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
NOAEL = No Observed Adverse Effect Level
NOEC = No Observed Effect Concentration
PBT = Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance
PNEC = Predicted No-Effect Concentration
REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals
STP = Sewage Treatment Plant
TLV@TWA = Threshold limit value – time-weighted average
TLV@STEL = Threshold limit value – short-time exposure limit
VOC = Volatile Organic Compounds
vPvB = very Persistent and very Bioaccumulative

16.3 Autres informations

Méthode de classification

Flam. Liq. 3: H226 Liquide et vapeurs inflammables. (D'après les données d'essais)
Eye Irrit. 2: H319 Provoque une sévère irritation des yeux. (Méthode de calcul)
STOT SE 3: H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. (Méthode de calcul)
Aquatic Chronic 3: H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. (Méthode de calcul)

Positions modifiées

RUBRIQUE 2 ajouté: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 2 ajouté: Cette substance / ce mélange ne contient aucun composant considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des concentrations égales ou supérieures à 0,1%.

RUBRIQUE 2 ajouté: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

**Fiche de Données de Sécurité 1907/2006/CE - REACH modifié par le règlement
(UE) 2020/878 (FR)
Waxyol 120-4 Plus**

**WAXOYL AG
4153 Reinach**

Date d'émission 20.09.2023, Révision 27.06.2023

Version 2.2. Remplace la version: 1.0

Page 18 / 18

Copyright: Chemiebüro®